



**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL (à partir du point 10), Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Vincent DURAND

Formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Richard LE PONTOIS par Patrick CARROUER, Sonia ANGEL par Valérie LEBAS (jusqu'au point 10), Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lucie FERRANDON, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE

ABSENTE : Brigitte BERGERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

Il a été procédé à une transcription des débats. Le procès-verbal sera disponible sur demande écrite et paiement de 0,20 euros par page reproduite (recto-verso).

Se référant au procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2021, le président demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Le président a donné communication des actes signés en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PARKING D'UN MONTANT DE 191 000,00 €.

Est approuvé le versement d'une subvention du budget principal au budget parking d'un montant de 191 000 € suite à l'incendie du parking du Mail. Cette subvention fera l'objet d'un remboursement par le parking à la ville dans les 10 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

2/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA VILLE DES LILAS.

Il est décidé d'approuver les propositions de la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement					
Chap.	Libellé	BP 2021	DM1	DM2	BP+DM
013	Atténuations de charges	60 000,00			60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 124 194,60			3 124 194,60
73	Impôts et taxes	33 808 650,00	543 315,00		34 351 965,00
74	Dotations et participations	4 988 284,00	308 313,00		4 679 971,00
75	Autres produits de gestion courante	78 388,47			78 388,47
Total des recettes de gestion courante		42 059 517,07	235 002,00		42 294 519,07
76	Produits financiers	988 213,19			988 213,19
77	Produits exceptionnels	124 000,00	50 997,00		174 997,00
78	Reprises provisions semi budgétaires	1 045 000,00			1 045 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		44 216 730,26	285 999,00		44 502 729,26
042	Opérat° d'ordre entre sections				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		44 216 730,26	285 999,00		44 502 729,26
R002		9 134 513,83			9 134 513,83
Total des recettes de fonctionnement cumulées		53 351 244,09	285 999,00		53 637 243,09

Dépenses de Fonctionnement					
Chap.	Libellé	BP 2021	DM1	DM2	BP+DM
011	Charges à caractère général	7 950 326,27	60 500,00		8 010 826,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 766 783,30			21 766 783,30
014	Atténuations de produits	100 000,00	141 339,00		241 339,00
65	Autres charges de gestion courante	9 769 643,50	76 660,00		9 846 303,50
Total des dépenses de gestion courante		39 586 753,07	278 499,00		39 865 252,07
66	Charges Financières	1 237 000,00			1 237 000,00
67	Charges exceptionnelles	69 900,00	7 500,00		77 400,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00			20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 913 653,07	285 999,00		41 199 652,07
023	Virement à la section d'investissement	10 054 390,58			10 054 390,58
042	Opérat° d'ordre entre sections	2 383 200,44			2 383 200,44
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 437 591,02			12 437 591,02
TOTAL		53 351 244,09	285 999,00		53 637 243,09
D002					
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		53 351 244,09	285 999,00		53 637 243,09

Recettes d'Investissement					
Chap.	Libellé	BP 2021	DM1	DM2	BP+DM
13	Subventions d'investissement reçues	488 814,00		238 963,57	727 777,57
Total des recettes d'équipement		488 814,00		238 963,57	727 777,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	820 000,00			820 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
Total des recettes financières		820 000,00			820 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		1 308 814,00		238 963,57	1 547 777,57
021	Virement de la section de fonctionnement	10 054 390,58			10 054 390,58
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	2 383 200,44			2 383 200,44
041	Opérat° patrimoniales	29 810,99			29 810,99
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 467 402,01			12 437 591,02
TOTAL		13 776 216,01		238 963,57	13 985 368,59
R001		1 735 433,54			1 735 433,54
Total des recettes de fonctionnement cumulées		15 511 649,55		238 963,57	15 720 802,13
Excédent d'investissement		7 434 736,26	452 930,80	29 372,47	6 952 432,99

Dépenses d'Investissement					
Chap.	Libellé	BP 2021	DM1	DM2	BP+DM
20	Immobilisations incorporelles	240 984,00			240 984,00
204	Subventions d'investissement versées	186 106,62		241 000,00	427 106,62
21	Immobilisations corporelles	593 560,18	206 167,80	239 206,40	560 521,58
	Total des opérations d'équipement	5 531 220,00	244 571,77	66 542,44	5 842 334,21
Total des dépenses d'équipement		6 551 870,80	450 739,57	68 336,04	7 070 946,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	201 762,00	2 191,23		203 953,23
13	Subventions d'investissement	369,50			369,50
16	Emprunts et dettes assimilées	1 273 100,00			1 273 100,00
26	Participations et créances rattachées			200 000,00	200 000,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			20 000,00
Total des dépenses financières		1 495 231,50	2 191,23	200 000,00	1 697 422,73
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		8 047 102,30	452 930,80	268 336,04	8 768 369,14
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérat° patrimoniales	29 810,99			29 810,99
Total des recettes d'ordre d'investissement		29 810,99			29 810,99
TOTAL		8 076 913,29	452 930,80	268 336,04	8 798 180,13
D001					
Total des recettes de fonctionnement cumulées		8 076 913,29	452 930,80	268 336,04	8 798 180,13

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

3/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS

Il est décidé d'approuver les propositions de la décision modificative n°2 du budget annexe des parkings publics dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM2
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	80 000,00
78	Reprises provisions semi budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement		80 000,00
042	Opérat° d'ordre entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
TOTAL		80 000,00
R002		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		80 000,00

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM2
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
Total des dépenses de gestion courante		
66	Charges Financières	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérat° d'ordre entre sections	80 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		80 000,00
TOTAL		80 000,00
D002		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		80 000,00

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM2
13	Subventions d'investissement reçues	191 000,00
Total des recettes d'équipement		191 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
Total des recettes financières		
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement		191 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	80 000,00
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		80 000,00
TOTAL		271 000,00
R001		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		271 000,00

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM2
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	
21	Immobilisations corporelles	271 000,00
	Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement		271 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières		
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		271 000,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		
TOTAL		271 000,00
D001		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		271 000,00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

4/ ATTRIBUTION À IMMOBILIÈRE 3F D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION AMÉLIORATION DE 130 LOGEMENTS SITUÉS RÉSIDENCE L'AVENIR -1, 3, 5 ALLÉE DU 8 MAI 1945 / RUE GUYNEMER – 93260 AUX LILAS – CONTRAT DE PRÊT N°104446

La commune des Lilas accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 23 316 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°104446 constitué de 4 lignes de prêt

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

5/ ATTRIBUTION A IMMOBILIERE 3 F D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉLIORATION DE 303 LOGEMENTS SITUÉS RÉSIDENCE DE L'AVENIR – 1, 3, 5, ALLÉE DU 8 MAI 1945 / RUE GUYNEMER – CONTRAT DE PRÊT 4928L 93260 LES LILAS

La commune des Lilas accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 50 242 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°104429 constitué de 4 lignes de prêt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

6/ CONVENTION DE RÉSERVATION DE 87 LOGEMENTS DANS UNE OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DU BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIÈRE 3F AU 1-3-5 RUE DU 8 MAI 1945 ET 2-4-6 RUE GUYNEMER.

Le conseil municipal approuve la convention de réservation de 87 logements aux 1-3-5 rue du 8 mai 1945 et 2-4-6 rue Guynemer aux Lilas, entre la Commune des Lilas et la société anonyme d'HLM Immobilière 3F, sise 159 rue Nationale 75638 Paris cedex 13, en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée à cette dernière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

7/ PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES

Il est décidé d'admettre en non-valeur les créances pour lesquelles les poursuites demeurent infructueuses, et proposées par le comptable public pour un montant total de 130 000,00 € se décomposant comme suit :

2020	22 Pièces pour	352,79
2019	153 Pièces pour	2 735,05
2018	220 Pièces pour	5 107,26
2017	229 Pièces pour	13 492,27
2016	253 Pièces pour	5 719,88
2015	314 Pièces pour	8 106,18
2014	344 Pièces pour	11 904,37
2013	271 Pièces pour	15 151,71
2012	354 Pièces pour	15 117,52
2011	629 Pièces pour	24 696,79
2010	803 Pièces pour	25 956,74
2009	25 Pièces pour	632,00
2008	1 Pièces pour	56,48
1998	3 Pièces pour	51,15
1997	1 Pièces pour	919,81
	3622 pièces pour	130 000,00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

8/ MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION N°1 DU LOT N°1 DU MARCHÉ 01/20 RELATIF À LA LOCATION DE VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN AVEC ET SANS CHAUFFEUR POUR LA VILLE DES LILAS.

Il est décidé d'approuver la modification en cours d'exécution du marché 01/20 avec la société LAMBERT AUTOCAR. Cette modification entraîne une moins-value du montant initial du marché de 104 342,42 € HT, soit 125 210,90 € TTC (TVA à 20%). Ce qui vient porter le montant total du marché public de 330 960 € HT, soit 397 152 € TTC (TVA à 20%), à 226 617,58 € HT, soit 271 941,1 € TTC (TVA à 20%).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

9/ MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION N°1 DU LOT N°2 DU MARCHÉ N°13/19 RELATIF À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

Il est décidé d'approuver la modification du lot n°2 du marché n°13/19 avec la société IMS Sécurité. Cette modification en cours d'exécution entraîne une plus-value totale de 15 378,16 € HT, soit 18 453,79 € TTC (TVA à 20%). Soit une plus-value du montant initial de 8,6 %.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

10/ MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION N°1 DU LOT N°4 DE L'ACCORD-CADRE N°15/20 RELATIF À LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES AGENTS DES SERVICES COMMUNAUX.

Il est décidé d'approuver la modification en cours d'exécution du lot 4 de l'accord cadre n°15/20 avec la société WURTH France SAS. Cette modification en cours d'exécution entraîne une plus-value annuelle de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC (TVA à 20%). Cette modification en cours d'exécution entraîne une plus-value du montant initiale de 10 %.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

11/ RÉTROCESSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LES FERMENTHÉS D'UN FONDS DE COMMERCE APPARTENANT À LA COMMUNE SITUÉ 183 RUE DE PARIS AUX LILAS.

Il est décidé d'approuver la rétrocession du fonds de commerce situé 183 rue de Paris aux Lilas, sur la parcelle cadastrée section D n°140, concernant un local d'une superficie de 100 m² environ et d'une cave de 16m², et constitué des éléments suivants :

- | | |
|--------------------------|------------|
| • Eléments incorporels : | - Mobilier |
| - Droit au bail | - Matériel |
| - Achalandage | - Stock |
| - Clientèle | |
| • Eléments corporels : | |

au profit de Madame Hortense ALLAIN-LAUNAY domiciliée 49 boulevard Liberté 93 260 LES LILAS et Monsieur Youenn LE GALL domicilié 25 boulevard du Général Leclerc 93260 LES LILAS pour la société Les Fermenthés.

Cette rétrocession est faite pour un montant de 49 222 €.

Cette délibération est adoptée à la majorité (31 voix pour et 2 abstentions).

12/ MISE EN ŒUVRE DU PROJET LAUREAT DE LA 2NDE EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF BOURSES « STUDENT »

Il est décidé d'approuver le règlement du projet Student.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

13/ CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

Il est décidé d'autoriser la création d'un emploi permanent sur les fonctions d'assistant socio-éducatif ou de moniteur éducateur et intervenant familial,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

14/ RÉMUNÉRATION DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Il est décidé d'adopter le taux horaire de rémunération des personnels intermittents du spectacle et de fixer les taux de rémunération comme suit :

Qualifications	Net horaire
Machiniste, manutentionnaire, projectionniste, habilleur	13,50 € nets
Régisseur lumière, son, plateau, vidéo	15.00 € nets
Régisseur général, créateur lumière/son	18.00 € nets
Directeur technique	22.00 € nets

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

15/ RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET DONT LA QUOTITÉ DE TRAVAIL EST INFÉRIEURE À 50 %

Il est décidé d'approuver en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents, sur le grade d'éducateur des APS relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions dans différentes spécialités d'activités physiques et sportives, à temps non complet, pour une durée déterminée de 3 ans maximum renouvelable une fois.

L'agent devra justifier des titres ou diplômes correspondant aux conditions d'accès aux concours de la FPT et sa rémunération sera calculée dans les limites déterminées par la grille indiciaire du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

16/ TARIFS DES SERVICES CULTURELS - CINÉMA DU GARDE-CHASSE – FESTIVAL DU FILM FÉMINISTE

Il est décidé de fixer comme suit les tarifs des séances « tout public » (non scolaires) lors du Festival du film féministe du 15 au 17 octobre 2021 :

- Tarif plein : 3,50 euros
- Tarif jeune (jusqu'à 25 ans) : 2,50 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

17/ CONVENTIONS RELATIVES À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES RUE BERNARD, RUE DU TAPIS VERT, RUE DU GARDE-CHASSE, ET AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Il est décidé d'approuver les conventions financières entre la commune des Lilas et le SIPPAREC relatives à l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de communications Orange et SFR sur les rues Bernard, du Garde-chasse, du Tapis vert, et avenue Georges Clémenceau.

Cette délibération est adoptée à la majorité (29 voix pour et 3 abstentions)

18/ CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ENTRE LE SIPPAREC ET LES COMMUNES DES LILAS, DE PANTIN, ET DU PRÉ-SAINT-GERVAIS POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE ET D'UN RÉSEAU DE GÉOTHERMIE PROFONDE

Il est décidé d'approuver la création d'une société publique locale entre les communes des Lilas, de Pantin et du Pré-Saint-Gervais et le SIPPAREC.

Cette Société Publique Locale aura pour objet d'apporter son concours aux projets d'aménagement, de construction, d'exploitation de moyens de production, de distribution et de fourniture d'énergie utilisant les énergies renouvelables, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la politique énergétique prévue aux articles L.100-1 et suivants du code de l'énergie, la société pouvant exercer ses activités dans le cadre de délégations de service public. Elle aura une durée de 99 ans

Le montant du capital social de la société publique locale à 2 500 000 euros, correspondant à la valeur nominale de 25 000 actions de 100 euros.

Est approuvée la souscription de 2 000 actions à hauteur de 200 000 euros, l'intégralité de cette somme étant libérée par la commune des Lilas à la constitution de la société.

Est fixé la répartition du capital social de la manière suivante : SIPPAREC : 60 %, Commune de Pantin 24 %, Commune des Lilas : 8 % et Commune du Pré-Saint-Gervais : 8 %

Sont adoptés les statuts de la Société Publique Locale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

19 / NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL GÉOTHERMIE.

Il est décidé de nommer comme représentant au sein de la SPL Christophe PAQUIS et Sander CINSKI en tant que candidat censeur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

20 / CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE ENTRE LA COMMUNE DES LILAS, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE, LE BAILLEUR SEQENS ET L'APES POUR LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Est d'approuvé le projet de convention administrative entre la commune des Lilas, le bailleur SEQENS, l'Apes et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble pour la gestion d'un site de compostage collectif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

21 / CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DES LILAS ET LA RATP

Est approuvé la convention de financement à intervenir entre la RATP et la commune pour la remise en état de l'espace public suite aux travaux de la station Mairie des Lilas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

22 / AVIS SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉS RESTREINTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNOLET.

Il est décidé de donner un avis positif à la création d'une ZFE sur le territoire de la commune de Bagnolet.

Cette délibération est adoptée à la majorité (28 voix pour, 3 contre et 1 ne prenant pas part au vote).

23 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE VOIRIE ET D'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC DE LA VILLE DES LILAS

Il est décidé d'approuver la modification du règlement de voirie suite à l'extension des terrasses pendant la crise sanitaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix pour).

24 / CHARTE D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DES TERRASSES

Il est décidé d'approuver la charte d'installation et d'exploitation des terrasses.

Cette délibération est adoptée à la majorité (33 voix pour).

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H55

Les Lilas, le

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS